

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 41 (1961)
Heft: 3: La distribution

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

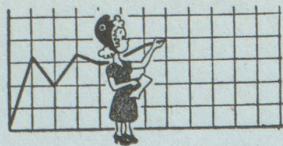
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

Prix. — Au mois de juillet les indices de prix ont monté d'environ 0,8 % et la hausse s'est poursuivie en août. L'indice général des prix de gros qui avait marqué une détente en juin a regagné 3,3 points en raison des hausses sur les produits alimentaires, en particulier les farineux, le bétail sur pieds, les œufs et produits laitiers et le vin. Voici l'indice général (319 articles) enregistrés ces derniers mois (base 100 en 1949) : mai : 181,8; juin : 179; juillet : 180,5; août 182,3.

L'indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne (250 articles) a monté également sous l'influence des hausses qui ont affecté les aliments (viande, légumes) et les services, notamment le chapitre des loyers (+ 8,3 %). Voici l'indice des prix de détail enregistré ces derniers mois ; mai 132,7; juin : 132,4; juillet : 133,4; août : 134,2.

Après les premières mesures prises fin juillet en faveur des agriculteurs, qui se sont traduites par un effort budgétaire dont l'incidence pèsera surtout sur le budget de 1962, un nouveau train de projets de lois est en cours. L'un d'eux, qui concerne la fixation des prix agricoles, ne comporte pas d'indexation automatique, mais des révisions annuelles en fonction des coûts de production, selon des modalités à fixer par décret. Le gouvernement a ainsi voulu écarter tous risques d'auto-inflation.

Salaires. — L'indice des taux de salaires horaires s'est établi au 1^{er} juillet 1961 à 152,9 contre 149,6 au 1^{er} avril et 147 au 1^{er} janvier.

La hausse est plus forte que celle enregistrée au cours du 1^{er} semestre de 1960. L'indice des 179 articles est monté de 123,62 en juin à 124,45 en juillet et 125,14 en août. Ainsi, la marge séparant l'indice de la cote d'alerte (125,28) s'est rétrécie. On prévoit que les hausses entraîneront vraisemblablement la révision du salaire minimum interprofessionnel garanti avant la fin de l'année.

L'agitation enregistrée ces temps dans le secteur public provient du décalage existant entre le secteur nationalisé et le secteur privé. Alors que le gouvernement avait promis de colmater la différence, du fait des hausses enregistrées dans le secteur privé celle-ci s'est au contraire accentuée durant les derniers mois. En effet, les rémunérations dans l'industrie ont monté deux fois plus vite que celles des services publics — environ + 9 %, contre + 5,5 %.

L'augmentation de près de 10 % des salaires privés peut paraître extraordinaire; elle l'est moins si on la compare à l'évolution enregistrée dans l'industrie européenne (juin 1961 par rapport à juin 1960) : Allemagne + 11 %; Italie + 5,6 %; Pays-Bas + 5,4 %; Grande-Bretagne + 3,8 %.

Devises. — Le mouvement des entrées de devises a conservé un rythme soutenu en juillet et août en raison de la balance commerciale et des recettes touristiques : 188,2 millions de dollars en juillet et 128,2 en août.

Toutefois, d'autres opérations, dont la plus importante a été le remboursement anticipé de 303,3 millions de dollars opérée le 31 août au titre de la dette envers l'Union européenne des paiements, ont ramené le total des réserves publiques d'or et de devises de 2 964,9 millions de dollars fin juillet à 2 810,5 millions de dollars fin août.

Le commerce extérieur. — Durant les mois d'été le commerce extérieur a subi le recul saisonnier enregistré chaque année. Cependant, en juin comme en juillet et en août, l'augmentation des exportations totales par rapport aux mois corres-

pondants de l'année dernière est notable (+ 16 %, + 8 %, + 18 %) et le chiffre des exportations dépasse chaque fois celui des importations. Pour les 8 premiers mois de l'année, les exportations de la France chez ses partenaires ont augmenté dans les proportions suivantes par rapport aux 8 premiers mois de 1960 : Allemagne fédérale + 17 %; Union économique belgo-luxembourgeoise + 24 %, Italie + 27 %, Pays-Bas + 34 %, Grande-Bretagne + 5 % et Suisse + 15 %.

La production industrielle. — Pour les mois de juillet et août 1961, l'indice provisoire de la production industrielle, sans le bâtiment, corrigé des variations saisonnières, se situe à 186 contre 185 en juin 1961 et 178 pendant la période correspondante de l'année 1960. La progression d'une année à l'autre atteint 4,5 %. Elle se situe entre 6 et 7 % pour les 8 premiers mois de 1961.

Le budget de 1962. — Le projet de 1962 a été présenté au Parlement.

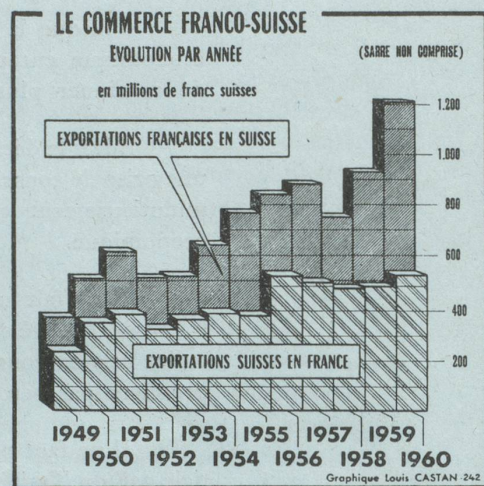
Au total les dépenses budgétaires définitives seront de 69 374 millions de NF. contre 62 840 dans la loi des finances de 1961, ce qui représente une hausse de 10 %. Les recettes budgétaires attendues sont chiffrées à 68 310 millions contre 62 520 dans le budget de 1961. Le découvert sera donc de 1 064 millions de NF.

Pour maintenir le découvert total à la charge du Trésor au même niveau que cette année, c'est sur les charges temporaires qu'ont été réalisées les compressions, par une participation moindre aux dépenses des entreprises nationales; celles-ci se voient obligées de trouver des moyens de financement dans des hausses de tarifs.

Ces hausses affecteront particulièrement les transports — c'est chose faite pour la S.N.C.F. (6,25 %), à l'exclusion de l'électricité, du gaz et du charbon.

Le IV^e Plan 1961-65. — Alors que les trois premiers plans d'équipement conçus depuis la Libération avaient surtout un caractère de « reconstruction » économique, le IV^e se présente comme un nouveau départ. S'inspirant des trois grands facteurs de transformation suivants : évolution démographique, étape décisive de la mise en application du Marché commun éventuellement élargi à d'autres pays, évolution des relations avec les pays africains d'expression française, le Plan, résolument tourné vers l'expansion, accorde une priorité aux industries de transformation. Les auteurs du Plan, qui concilie « l'impératif du développement et l'attachement à la liberté », prévoient une augmentation de la production entre 1961 et 1965 de 24 %.

GRAPHIQUE DU COM

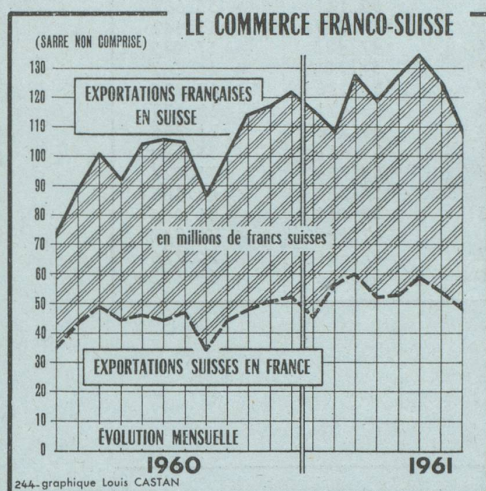




SUISSE

Régime des finances fédérales. — Le Conseil fédéral propose que le régime actuel, qui expirera le 31 décembre 1964, soit prorogé pour une période de dix ans, soit jusqu'à fin 1974. Il s'agit essentiellement de maintenir les deux impôts fédéraux — l'impôt de défense nationale et l'impôt sur le chiffre d'affaire — qui ne sont inscrits dans la constitution qu'à titre provisoire. En outre, en prévision des effets que l'intégration économique européenne pourrait avoir sur les recettes de la Confédération, le Conseil fédéral voudrait que les Chambres soient autorisées à augmenter éventuellement, de 25 % au maximum et seulement si l'état des finances de la Confédération l'exige, le taux de ces deux impôts.

MERCE FRANCO-SUISSE



Évolution des finances fédérales.

— Pour les 15 exercices budgétaires, de 1946 à 1960, les comptes de la Confédération ne comportent que deux années déficitaires, tandis que 13 comptes se sont soldés par un boni dont le plus important (715 millions de fr.) a été enregistré en 1960. Pendant la même période, le solde passif

du bilan fédéral a pu être ramené de 8 476,5 millions à 6 238 millions. Le bénéfice global est de 3 884 millions de francs, alors que le déficit de deux exercices (1951 et 1952) ne s'est élevé qu'à 240,8 millions. Durant la même période, 13 cantons ont pu améliorer l'état de leur fortune, au total pour 425,8 millions, alors que 12 cantons ont vu leur fortune diminuer de 196,7 millions de francs au total.

On remarque toutefois que, d'après une récente statistique, l'ensemble des dépenses de la Confédération ne fait qu'augmenter depuis 1952, ayant passé de 955 à 1 185 francs par tête d'habitant, ce qui représente une augmentation de 24 %. Ce sont en particulier les subventions qui n'ont cessé de croître, en passant de 333,3 millions en 1952 à 618,7 millions en 1959, ce qui représente 85,6 % d'augmentation.

Routes nationales. — L'Assemblée fédérale a adopté dans sa session d'automne l'arrêté instituant une surtaxe de 5 à 7 centimes par litre de benzine pour le financement des routes nationales. Le texte est soumis au référendum facultatif.

La Suisse dans l'intégration européenne. — Dans le discours qu'il a prononcé à la journée officielle du Comptoir suisse à Lausanne, M. Schaffner, conseiller fédéral, a notamment traité de la position de la Suisse à l'égard des problèmes suscités par l'intégration économique européenne. Notre pays adopte un point de vue positif à l'égard du marché européen en formation, auquel il cherche à participer, tout en sauvegardant sa neutralité et son indépendance nationale. Si le mouvement européen, tel qu'il se manifeste dans les efforts

des six pays de la Communauté économique européenne, visait seulement à faciliter le commerce international, à éliminer les barrières commerciales ou financières, s'il ne touchait que des questions économiques, notre pays, fidèle à une tradition ininterrompue de libéralisme dans le domaine industriel et monétaire, en serait l'un des pionniers. Mais à ces objectifs économiques dont la valeur est incontestable sont cependant liés des buts politiques, lesquels, même s'ils n'ont pas été clairement définis, présentent des difficultés particulières pour un pays neutre ayant un besoin déterminé d'indépendance.

Statut de l'horlogerie. — Le référendum lancé contre le nouveau statut de l'horlogerie a abouti de justesse avec 31 711 signatures. C'est le contrôle de qualité, prévu dans ce référendum. On remarque dans la répartition géographique des signatures que le 94 % de celles-ci proviennent de Suisse alémanique, particulièrement des cantons de Soleure et de Bâle campagne, alors que les cantons horlogers romands, qui fabriquent la montre de qualité, n'ont pas répondu aux sollicitations des initiateurs du référendum. La votation fédérale est fixée au 3 décembre 1961.

Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort). — L'Assemblée des délégués de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie vient d'avoir lieu sous la présidence de M. le Dr h.c. C. Koechlin. Étaient présents M. le Conseiller fédéral Schaffner et de nombreuses personnalités de l'Administration et de l'Économie. M. le Dr F. P. Zschokke, directeur de la Société J. R. Geigy, Bâle, a abordé dans un exposé le problème d'une législation pour les trusts, alors que M. Schaffner, conseiller fédéral, a parlé de la situation actuelle en ce qui concerne l'intégration européenne.

Revendications agricoles. — Les milieux de l'agriculture tentent d'obtenir pour cet automne de sérieuses améliorations de prix en leur faveur, qui toucheraient pour ainsi dire tous les secteurs de production. On note spécialement une revendication tendant à une augmentation de 4 centilitres par litre du prix du lait.

Énergie électrique. — L'Union des Centrales suisses d'électricité signale qu'en 1959-1960 la production d'énergie électrique a atteint 21 152 millions de kWh contre 19 123 millions en 1958-1959.

En trente ans, la part de consommation du groupe « usages domestiques, artisanat et agriculture » a passé de 1/3 à presque 50 % de la consommation totale.

Le 22 septembre 1961, la dernière benne de béton du barrage de la Grande-Dixence a été coulée. Ce barrage est le plus important d'Europe avec un volume total de béton de 5 960 000 mètres cubes, une hauteur maximum de 285 mètres, une longueur du couronnement de 700 mètres et une largeur maximum à la base de 196 mètres.

Nouveau directeur de la Division du Commerce. — Le Conseil fédéral a nommé M. le Dr Edwin Stopper, actuellement directeur de l'Administration fédérale des finances, directeur de la Division du Commerce du Département fédéral de l'économie publique, en remplacement de M. Schaffner. En même temps, le Conseil fédéral lui a conféré le titre d'ambassadeur.